

Déclaration CGT sur l'avis BP 2010

La CGT tout d'abord se félicite du délai un peu plus long laissé au CESR pour formuler un avis sur le BP, comparativement au délai des OB : une semaine pleine au lieu de 4 jours. Bien sûr un délai encore un peu plus long eut été idéal, disons 10 jours...

Ceci dit cet avis, qui apporte globalement son soutien au BP du Conseil Régional, est un avis tout à fait honnête. En effet on ne peut que se satisfaire de voir l'effort porté par la Région sur les grands domaines de compétences de la collectivité (formation professionnelle et enseignement, transport, innovation et recherche... tout en portant un réel effort financier à l'économie régionale.

Pour la CGT, le recours systématique à l'emprunt pour financer les investissements, ne peut être un principe de base comme nous l'avons dit à multiples reprises. Le choix de la Région de ne pas financer les investissements uniquement par l'emprunt est justifié. Il permet à la collectivité de garder une marge de manœuvre dans le proche ou moyen avenir au cas où, la crise se prolongerait, crise dont les conséquences sont subies de plein fouet et en premier lieu, par les salariés, ce qui risque d'être le cas contrairement aux déclarations nationales qui se veulent modérément optimistes sur ce sujet.

Dans ce contexte particulièrement difficile et brouillon pour les collectivités, où se cumulent une réforme très partielle de la fiscalité locale car ne concernant que la Taxe Professionnelle, la réforme des collectivités voulue par le Gouvernement, la mise en place de la RGPP dans les différents services déconcentrés de l'Etat, le niveau d'incertitude pour la Région et les autres collectivités ne permet pas d'engager plus en avant la Région malheureusement, dans le soutien de l'économie régionale. Nous le déplorons mais la Région n'est en rien responsable de cet état de fait. Notons aussi que cet ensemble particulièrement déstabilisant n'est « brouillon » et incertain que pour les collectivités. Avec un minimum d'acuité visuelle, on retrouvera facilement la cohérence du projet politique qui sous-tend et fait le liant de toutes ces réformes.

Nous assistons à la fin quasiment programmée par le Gouvernement de l'autonomie fiscale des collectivités avec la suppression de la TP remplacée par une contribution économique territoriale. L'Etat serait désormais le seul bénéficiaire de cette nouvelle contribution avec une redistribution partielle aux collectivités sous forme de dotations. Cette nouvelle approche de la fiscalité locale avec la réforme des collectivités qui s'annonce, signifie pour la CGT, la fin de l'autonomie politique des régions dans ces choix (politiques) d'aménagement du territoire. Ce retour programmé à avant la première loi de décentralisation, est un problème sur lequel nous, CESR, devrions nous pencher le moment venu : il s'agit ni plus ni moins de la fin du processus de décentralisation, pour lequel la CGT n'a pas toujours été enthousiaste, mais à propos duquel aujourd'hui la CGT reconnaît pleinement les avantages pour les citoyens en général et pour les salariés en particulier.

La CGT votera cet avis.